

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20240209-A2024-005-A1
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

ARRETE N° 2024-005 PORTANT SUR L'ADAPTATION DE LA REGIE DE RECETTES 0190 DE LA CELLETTE

Monsieur le maire rappelle que la régie de recettes de La Cellette instituée auprès du secrétariat de la Mairie de la Cellette est destinée à permettre l'encaissement des photocopies et la location de la salle de l'espace Sainthorent.

Vu la délibération 2021-010 de création de la régie de recettes N°0190 instituée auprès du secrétariat de la mairie de la Cellette

Vu que certains mois, le montant des encaissements est inférieur à cinquante euros.

Vu l'avis conforme du comptable public du 09/02/2024

ARRÊTE :**Article 1 :**

La régie de recettes de La Cellette est modifiée en ce qui concerne le versement au comptable public.

- Cette régie est installée à La Mairie de La Cellette 23350 La Cellette.

Article 2 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000€.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public de Guéret ; le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé et au minimum **une fois par trimestre.**

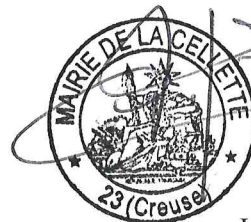
Article 3 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié au régisseur, adressé à la préfecture et en copie au Comptable public du SGC de Guéret.

Notifié au régisseur
Le 9/02/2024.

M. Girard

A LA CELLETTE, le 09/02/2024
M. Camille CARCAT



Le Maire.